



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée :

Qu'une **assemblée publique de consultation** se tiendra, le **lundi 3 mars 2026, à 19h00**, à la salle du Conseil située au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham concernant le règlement numéro 415-2026 visant la citation à titre de monument historique de l'ancien presbytère de Saint-Edmond-de-Grantham et abrogeant le règlement 240-2009.

Le règlement vise à protéger l'architecture de l'ancien presbytère, citation effectuée par la Municipalité en 2009, tout en révisant certains critères pour permettre son adaptation universelle pour personnes à mobilité réduite et son amélioration énergétique.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 4^e jour du mois de février 2026.

Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière